


Une équipe engagée
pour guider l'envolée!

École spécialisée de l'Envol

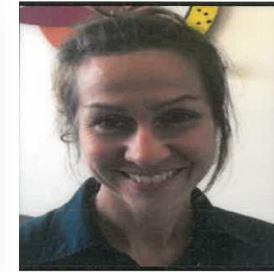
Projet éducatif 2019-2022

Adopté par le Conseil d'établissement le 13 juin 2019

Table des matières

Le mot de la direction	Page 3
Notre démarche de projet éducatif.....	Page 4
Le processus de consultation	Page 5
Notre vision et nos valeurs.....	Page 6
Notre contexte	Page 7
Nos enjeux	Page 8
Nos enjeux, nos orientations, nos objectifs, nos indicateurs et nos cibles.....	Page 9
La cohérence de notre projet éducatif avec le PEVR	Page 10
Le suivi et l'évaluation de notre projet éducatif	Page 11

Le mot de la direction



À tous les membres de la communauté éducative de l'École de l'Envol,

Nous sommes très fiers de vous présenter notre nouveau projet éducatif 2019-2022. Cette réalisation, qui découle d'un processus de réflexion auquel ont contribué tous les membres de l'équipe-école, les parents et les partenaires de la communauté, témoigne d'une volonté partagée de présenter à nos élèves une offre de service riche, en adéquation avec leurs besoins actuels et futurs. Notre démarche répond aux attentes ministérielles tout en s'inscrivant en cohérence avec le Plan d'engagement vers la réussite dont s'est dotée la Commission scolaire des Premières-Seigneuries. Nous tenons à souligner l'implication des membres du comité de pilotage, mesdames Anne-Marie Bélanger, Myriam Drolet-St-Gelais, Annie Ducas, Katia Gagné, Annie Quirion et Dominique Roberge, de même que monsieur Maurice Bouffard. De plus, les membres du Conseil d'établissement ont apporté une contribution inestimable de manière à ce que les parents de l'école soient représentés au cours de la démarche d'élaboration.

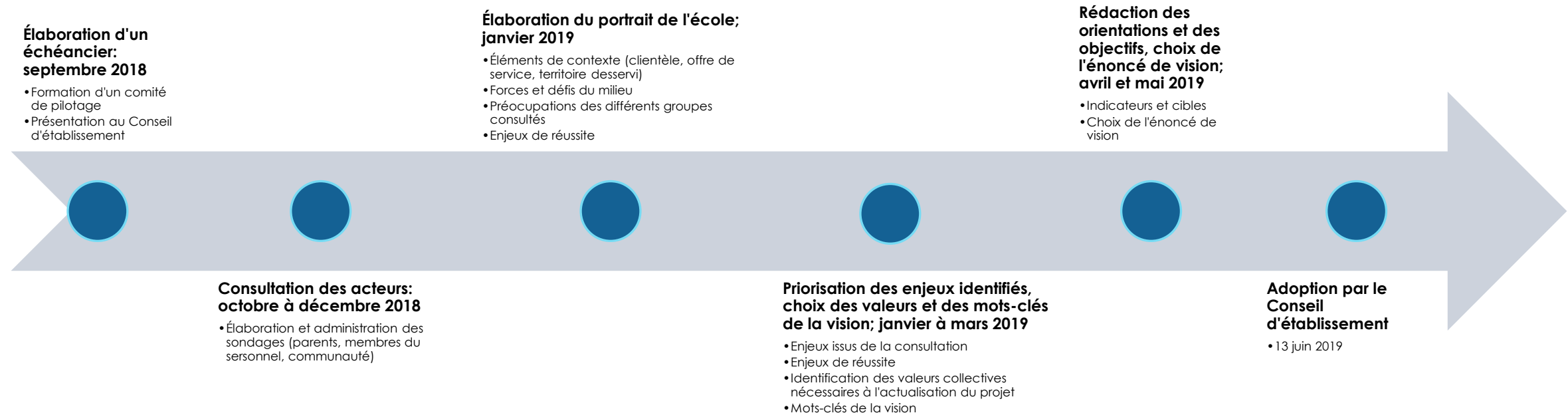
Ce sont les priorités inscrites dans le projet éducatif qui orientent nos actions individuelles et collectives à compter d'aujourd'hui. Il importe donc que tous s'engagent activement dans la recherche et la mise en œuvre des moyens les plus efficaces vers l'atteinte des objectifs retenus, de sorte que nos élèves en sortent grandis, gagnants.

Comme notre énoncé de vision le précise, l'école de l'Envol a l'ambition d'offrir un milieu de vie et d'apprentissage d'exception soutenu par une équipe engagée, à l'expertise reconnue et où chaque élève a SA place. À nous d'en faire la preuve chaque jour.

Céline Crépin, directrice

Isabelle Biron, directrice adjointe

Notre démarche de projet éducatif



Le processus de consultation

Groupes consultés	Parents	Membres du personnel	Partenaires de la communauté
Modalités de consultation	Sondage en ligne : <ul style="list-style-type: none"> • 35 participants • 51 questions 	Sondage en ligne : <ul style="list-style-type: none"> • 46 participants • 68 questions 	Sondage en ligne : <ul style="list-style-type: none"> • 7 participants • 11 questions
Principales préoccupations	<ul style="list-style-type: none"> • Démarche structurée de transition école-vie active (parents et personnel) • Encadrement pédagogique et d'intervention rigoureux et cohérents de 4 à 21 ans (personnel) • Développement d'une expertise individuelle et collective bien adaptée au profil des élèves (personnel) • Suffisance de l'activité physique dans l'école (parents) • Accès à l'information sur ce qui se passe en général dans l'école (parents) • Suffisance de services en orthophonie (parents et personnel) • Disponibilité des ressources (personnel) 		
Forces du milieu	<ul style="list-style-type: none"> • Relations intervenants-élèves de qualité (tous les groupes) • L'école communique de façon régulière avec les parents (parents et personnel) • Une école sécuritaire (parents et personnel) • Ouverture à la collaboration avec les ressources du milieu (parents) • Reconnaissance de la contribution et du soutien des partenaires externes (communauté) 		

Notre mission, notre vision et nos valeurs

Notre mission:

La mission de l'école de l'Envol s'incarne totalement dans le concept de **réussite éducative**, tel qu'il est explicité dans la Politique de la réussite éducative du MÉES, p.27 à 29:

La réussite éducative couvre les trois grands vecteurs de la mission de l'école québécoise: instruire, socialiser, qualifier. Elle englobe la réussite scolaire, mais va au-delà de la diplomation et de la qualification en tenant compte de tout le potentiel de la personne dans ses dimensions intellectuelles, cognitives, affectives, sociales et physiques, et ce, dès le plus jeune âge. Bien que cette mission soit celle de l'école, plusieurs autres éléments y contribuent, par exemple la culture et le sport. La réussite éducative vise également l'adoption de valeurs et d'attitudes ainsi que le développement de compétences qui formeront une citoyenne ou un citoyen responsable, prêt à jouer un rôle actif sur le marché du travail, dans sa communauté et dans la société.

À l'Envol, les trois volets de la mission de l'école s'actualisent comme suit:

- Instruire:* Réaliser des apprentissages, développer des compétences et son plein potentiel; accéder à la réussite éducative.
- Socialiser:* Apprendre à vivre en société; développer des compétences à interagir adéquatement, à gérer ses émotions; développer son autonomie et sa capacité à communiquer; développer un sentiment d'appartenance à la collectivité.
- Qualifier:* Offrir à chaque élève un environnement éducatif adapté à ses intérêts, à ses aptitudes et à ses besoins en différenciant la pédagogie et les parcours, dans le cadre de programmes adaptés et dans le respect du rythme et du profil de chacun; assurer une transition optimale vers la vie active en collaboration avec les parents/tuteurs et partenaires externes.

Chacun de ces volets de la mission de l'Envol implique des efforts concertés et des interventions cohérentes tout au long du parcours.

Notre vision;

Un milieu de vie et d'apprentissage d'exception soutenu par une équipe engagée à l'expertise reconnue; chaque élève y a SA place.

Nos valeurs

Valeurs	Définition	Quelques manifestations
Engagement	Action de prendre parti tout en se ralliant aux aspirations collectives	<ul style="list-style-type: none"> • Implication active au développement du plein potentiel de l'élève; • Apporter des idées, partager nos idées, être présent; • S'impliquer et participer activement à la vie de l'école; • Se mettre en action pour réaliser des apprentissages (objectifs, buts) • Concertation dans les gestes, les actions (aller dans le même sens) – Rigueur; • Être en action avec les élèves, le personnel, les parents; • Susciter la participation des élèves à leur développement.
Collaboration	Action de collaborer, de coopérer et de travailler ensemble	<ul style="list-style-type: none"> • Partage des connaissances, des expériences et de l'expertise; • Offrir et demander de l'aide, du soutien; • Travailler en équipe – Être ouvert d'esprit; • Partage des tâches; • Travailler ensemble; • Communication efficace, fréquente, fluide et constante;
Respect	Attitude et comportement de considération que l'on a pour les autres	<ul style="list-style-type: none"> • Respect de la mission même de notre profession éducative: principes, valeurs qui les sous-tendent; • Attitude positive et bienveillante envers les élèves, les collègues, les parents et les collaborateurs; • Accepter les différences – Être ouvert d'esprit; • Que les choses soient dites d'une façon polie (communication); • Ouverture dans la différence de point de vue, opinion; • Par nos gestes et paroles; • Faire preuve de patience; • Ouverture aux différences et aux diverses réalités des élèves.

Notre contexte

Notre école

- Notre école est située dans le quartier Saint-Rodrigue de la Ville de Québec, arrondissement Charlesbourg.
- Secteurs desservis : Charlesbourg, Beauport, Lac-Saint-Charles, Beaupré, Boischatel, Château-Richer, Île-d'Orléans, Lac-Beauport, Lac-Delage, L'Ange-Gardien, Sainte-Anne-de-Beaupré, Sainte-Brigitte-de-Laval, Saint-Ferréol-les-Neiges, Saint-Joachim, Stoneham-et-Tewkesbury, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Neuville, Portneuf.
- Une bâtisse regroupant quelque 100 élèves; maintien du nombre d'élèves depuis les 5 dernières années.

Nos élèves

- 15 groupes (7 : préscolaire 4-5 ans et primaire / 8 : secondaire jusqu'à 21 ans).
- Les services de garde et de surveillance sont offerts de 7 h 30 à 8 h 15, de 11 h 50 à 13 h 20 et de 15 h 10 à 18 h. Le service de transport n'est pas offert le midi.
- Un plan d'intervention est élaboré pour chaque élève.
- Élèves présentant une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :
 - déficience intellectuelle moyenne, sévère ou profonde;
 - handicap visuel avec déficience intellectuelle (mission suprarégionale);
 - trouble ou syndrome psychopathologique;
 - handicap physique avec une déficience intellectuelle;
 - déficience atypique;
 - trouble du spectre de l'autisme (TSA).

Notre offre de service

- Programmes pédagogiques : préscolaire, CAPS (compétences axées sur la participation sociale) au primaire et au secondaire, DÉFIS (démarche éducative favorisant l'intégration sociale) pour les 16 à 21 ans, PÉDIP (programme éducatif adapté aux élèves handicapés par une déficience intellectuelle profonde),
- Des enseignants spécialistes contribuent à enrichir la grille-matières en adaptant des activités en informatique, en musique, en arts plastiques, en éducation physique, en stimulation visuelle et auditive (salle noire), en psychomotricité, en atelier et en stage. Le personnel est formé pour accompagner des élèves à la salle blanche (salle de stimulation sensorielle).

Nos ressources

- Équipe de direction formée d'une direction et une direction adjointe (conjointement avec l'école Joseph-Paquin); 17 enseignants, 15 techniciens en éducation spécialisée (TES), 2 préposés aux élèves handicapés (PEH) et ajout de ressources selon les besoins; 6 spécialistes; une secrétaire; 10 éducateurs en service de garde.
- Services complémentaires : 1 orthophoniste, 1 psychologue.

Nos enjeux

Enjeu 1 : Développement de l'autonomie

- Cet enjeu découle d'une analyse réalisée en 2017-2018 dans le cadre de la Convention de gestion et de réussite éducative (CGR) afin de dégager ce qui est déterminant pour l'insertion socioprofessionnelle¹; l'autonomie a été ciblée comme une constituante prioritaire
- Peu importe l'âge et le niveau de l'élève, sa capacité, ses défis et le pronostic le concernant, cet aspect doit être priorisé pour l'amener à développer son plein potentiel
- L'équipe a débuté l'élaboration d'une échelle (continuum) de l'autonomie permettant l'évaluation périodique de chaque élève

Enjeu 2 : Développement de la communication²

- Cet enjeu découle d'une analyse réalisée en 2017-2018 dans le cadre de la Convention de gestion et de réussite éducative (CGR) afin de dégager ce qui est déterminant pour l'insertion socioprofessionnelle; la communication a été ciblée comme une constituante prioritaire
- Peu importe l'âge et le niveau de l'élève, sa capacité, ses défis et le pronostic le concernant, cet aspect doit être priorisé pour l'amener à développer son plein potentiel
- L'équipe a débuté l'élaboration d'une échelle (continuum) de la communication permettant l'évaluation périodique de chaque élève

Enjeu 3 : Développement d'une expertise individuelle et collective bien adaptée au profil des élèves

- L'école de l'Envol accueille des élèves ayant divers profils: Déficience intellectuelle (DI), Trouble du spectre de l'autisme (TSA), Déficience visuelle (mandat régional et suprarégional en DV), Déficience motrice (DM).
- L'équipe reconnaît le défi de développer une expertise individuelle et collective permettant d'intervenir auprès de toutes ces clientèles.
- L'établissement d'une vision partagée à l'égard des interventions gagnantes et de leur finalité (ce qui attend les élèves après leur parcours scolaire) dans un contexte de cohabitation entre besoins et capacités aussi distincts représente un enjeu nommé fréquemment.
- Le taux de satisfaction à l'égard de l'efficacité des pratiques d'intervention, tel que mesuré par plusieurs items du sondage au personnel, a permis de dégager cet enjeu :
 - Des formations conséquentes avec les besoins des élèves; A001 (taux de satisfaction 5.8/10)

¹ Insertion socioprofessionnelle : Ce terme réfère à des réalités adaptées au potentiel de chaque élève : travail en entreprise, plateaux de travail supervisés, atelier (ayant ou non une vocation spécifique pour la DI ou le TSA), centres de jour, centre de formation en insertion socioprofessionnelle (éducation des adultes), etc.

² Communication : Ce terme réfère à la capacité d'expression et de compréhension de l'élève mais aussi aux habiletés sociales nécessaires à la communication, suivant les normes communes à la société en général.

- Un personnel outillé pour répondre à la diversité des besoins des élèves; A005 (7.3) - B008 (5.8) – B012 (6.3) – B014 (6.8)
- Des référentiels communs (apprentissage et autonomie); D002 (6.2)
- Une vision commune des interventions à privilégier selon les profils; D008 (6.7)
- L'accès à des conditions gagnantes pour implanter des approches collaboratives afin de soutenir l'expertise; C016 (5.9)
- L'accès à des ressources diversifiées, des aménagements et du matériel bien adaptés; B001 (6.7) - B002 (6.1)
- L'adoption de pratiques probantes pour favoriser la réussite; A006 (7.4)
- La direction mobilise son personnel dans le but de former une équipe unie; E005 (6.5)

Moyenne du taux de satisfaction pour ces items : 6.4/10

Enjeu 4 : Démarche structurée de transition école-vie active (TÉVA³)

- De façon univoque, les parents et les membres du personnel ont identifié cet enjeu prioritaire dans les sondages administrés récemment (écart entre la satisfaction et l'importance) : (item D018)
- Cet enjeu préoccupe l'équipe de par le défi que représente actuellement l'établissement d'un partenariat fluide avec les ressources du CIUSSS, et ce, suffisamment en amont pour que la transition après 21 ans permette un relais conséquent entre les ressources et soutienne les familles dans ce moment charnière du parcours de leur enfant.
- Les éléments constitutifs d'une TÉVA devront être précisés pour qu'on s'assure de développer une vision partagée, de même que les rôles et responsabilités des intervenants scolaires, des parents et des partenaires selon les divers temps du cheminement scolaire de l'élève.

³ TÉVA : Chaque élève, quel que soit son potentiel, est appelé à vivre une transition vers la vie active au sortir de l'école, à 21 ans. Cette transition prendra assurément différentes formes suivant le projet de vie de l'élève, ses besoins et capacités. Il est essentiel de préparer ce passage en impliquant l'élève lui-même, s'il en est capable, ses parents ou tuteurs, les intervenants de l'école et les partenaires externes chargés de l'accompagner dans la transition vers la vie active.

Enjeu 5 : Encadrement pédagogique⁴ rigoureux⁵ et cohérent⁶ de 4 à 21 ans

- Plusieurs items du sondage au personnel ont permis de dégager cet enjeu (écart entre la satisfaction et l'importance) :
 - La qualité de l'enseignement permet aux élèves de se développer pleinement
 - La direction s'assure de la qualité de l'enseignement en classe et de l'équité du soutien offert aux différentes classes
 - Le personnel fait preuve de rigueur professionnelle dans ses actions
 - Le PI est connu et appliqué rigoureusement par tous
 - La transition d'un groupe à l'autre est soutenue par une information de qualité
 - La cohérence des interventions entre la classe et le service de garde/service de surveillance est omniprésente

Enjeu 6 : Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour

- Cet enjeu est prescrit par le MÉES pour les élèves du primaire.
- L'équipe-école a à cœur de développer de saines habitudes de vie chez l'ensemble de la clientèle, tant au primaire qu'au secondaire.

⁴ Encadrement pédagogique : Ce terme réfère aux apprentissages académiques (lecture, écriture, numératie, etc.) tout autant qu'à l'apprentissage de comportements, d'habiletés sociales et au développement de l'autonomie. En ce sens, il interpelle chaque intervenant de l'école, quels que soient sa fonction et le moment de la journée ou du parcours scolaire où il intervient.

⁵ Rigoureux : Qui fait preuve de rigueur professionnelle, respecte ses engagements et ce qui a été convenu individuellement ou collectivement, qui est en mesure de justifier l'état de situation (imputabilité) et démontre de l'éthique professionnelle.

Inspiré de la définition présentée à <https://careers.workopolis.com/fr/advice/quest-ce-que-la-rigueur-professionnelle/> consulté le 4 mai 2019

⁶ Cohérent : Qui fait preuve de logique et de continuité d'une année à l'autre. Dans le cadre des interventions scolaires, le devoir de cohérence ne devrait pas exclure la prise en compte du profil particulier des élèves, mais permettre une action harmonisée basée sur des lignes directrices convenues collectivement, en adéquation avec les besoins de la clientèle.

Nos enjeux, nos orientations, nos objectifs, nos indicateurs et nos cibles

Enjeux	Objectifs	Indicateurs	Situation actuelle	Cible (2022)	Périodicité
Orientation 1 : FAVORISER LA PROGRESSION DES COMPÉTENCES DE L'ÉLÈVE AFIN DE MAXIMISER SA PARTICIPATION SOCIALE					
Développement de l'autonomie	Annuellement, chaque élève progresse sur le continuum du développement de l'autonomie ⁷	Pourcentage d'élèves ayant progressé sur le continuum du développement de l'autonomie	Donnée non disponible	100% des élèves	1 ^{re} étape (octobre-novembre) et en fin d'année (FA)
Développement de la communication	Annuellement, chaque élève progresse sur le continuum du développement de la communication ⁸	Pourcentage d'élèves ayant progressé sur le continuum du développement de la communication	Donnée non disponible	100% des élèves	1 ^{re} étape (octobre-novembre) et en fin d'année (FA)
Orientation 2 : ASSURER UNE OFFRE DE SERVICE ADAPTÉE À LA CLIENTÈLE TOUT AU LONG DU CHEMINEMENT SCOLAIRE DE L'ÉLÈVE					
Développement d'une expertise individuelle et collective bien adaptée au profil des élèves	Augmenter le taux de satisfaction du personnel à l'égard de l'efficacité des pratiques auprès des différents profils d'élèves (DI-TSA- DV- DM)	Taux de satisfaction à l'égard de L'efficacité des pratiques d'intervention auprès des différents profils d'élèves ⁹	Donnée non disponible	Taux de satisfaction de 8/10	Fin d'année

⁷ Remarque : Dans le cadre de l'élaboration du plan d'action du projet éducatif, en 2019-2020, l'équipe déterminera les moyens permettant l'atteinte de cet objectif. Parmi ces moyens, l'équipe-école poursuivra le développement d'une échelle commune balisant le développement de l'autonomie.

⁸ Remarque : Dans le cadre de l'élaboration du plan d'action du projet éducatif, en 2019-2020, l'équipe déterminera les moyens permettant l'atteinte de cet objectif. Parmi ces moyens, l'équipe-école poursuivra le développement d'une échelle commune balisant le développement de la communication.

⁹ Ce taux de satisfaction sera mesuré lors de l'administration d'un court sondage reprenant les items du sondage initial

Démarche structurée de transition école-vie active (TÉVA)	Augmenter le pourcentage d'élèves ayant amorcé une démarche TÉVA au minimum à 19 ans	Pourcentage d'élèves ayant amorcé une démarche TÉVA à 19 ans	Donnée non disponible	100% des élèves	Lors de l'élaboration du PI à l'automne
Encadrement pédagogique rigoureux et cohérent de 4 à 21 ans	Augmenter le nombre de personnes qui font partie d'équipes de travail collaboratif assurant rigueur et cohérence à l'égard du cadre pédagogique et d'intervention au sein de l'école ¹⁰	Le nombre de personnes participant à des équipes de travail collaboratif assurant rigueur et cohérence à l'égard du cadre pédagogique et d'intervention au sein de l'école	4 équipes regroupant au total 20 personnes ¹¹	30 personnes	Chaque étape (É)
Orientation 3 : FAIRE BOUGER LES ÉLÈVES DU PRIMAIRE 60 MINUTES PAR JOUR					
Activité physique	Bouger au moins 60 minutes par jour au primaire	Nombre de minutes d'activité physique quotidienne au primaire	Donnée non disponible	60 minutes par jour pour 100% des élèves du primaire	Chaque étape

¹⁰ Remarques : cet objectif implique de baliser deux concepts;

- Ce qu'on entend par *équipes de travail collaboratif* : composition de l'équipe (nombre de membres au minimum, représentation des corps d'emploi), nombre et fréquence des rencontres, objets de travail, etc. Cela est nécessaire afin de bien distinguer le travail d'équipe déjà existant entre l'enseignant et l'éducateur de ce qui est recherché ici.
- *Cadre pédagogique et d'intervention* : le souhait est que cet objectif mobilise l'ensemble des intervenants : autant les enseignants que les éducateurs spécialisés, les éducateurs du service de garde, les préposés aux élèves handicapés, les surveillants d'élèves, etc. Ainsi, une place sera accordée aux interventions visant la cohérence et l'établissement d'attentes élevées pour les apprentissages académiques en classe, notamment en littératie et en numératie, mais aussi tout ce qui concerne les interventions visant le développement de l'autonomie, la communication, la gestion des comportements et des émotions, les habiletés sociales, etc.
- Le comité de pilotage du projet éducatif travaillera à baliser ces deux concepts.

¹¹ On dénombre actuellement 2 communautés de pratique en littératie (regroupant 9 personnes), 1 équipe d'intervention (constituée de 9 personnes) et 1 équipe de soutien aux plans d'intervention (2 personnes).

La cohérence de notre projet éducatif avec le PEVR

- Lors de l'élaboration des sondages destinés aux différents groupes concernés (parents, élèves, personnel et communauté), nous avons choisi des questions en lien notamment avec les orientations du PEVR :
 - **Orientation 1 – Services de qualité**
 - **Orientation 2 – Accès à des ressources diversifiées**
 - **Orientation 3 – Concertation et collaboration**
 - **Orientation 4 – Cohérence et continuité des interventions**
 - **Orientation 5 – Qualité de la langue (population adulte)**
 - **Orientation 6 – Activité physique (primaire)**

- Nos enjeux de réussite scolaire ont été identifiés à partir des dimensions qui apparaissent déterminantes pour l'insertion socioprofessionnelle;
 - **Autonomie**
 - **Communication**

Enjeux de notre projet éducatif	Orientations ou objectifs du PEVR
Développement de l'autonomie	Orientations 2, 3 et 4
Développement de la communication	Orientations 3, 4 et 5
Développement d'une expertise individuelle et collective bien adaptée au profil des élèves	Orientations 1, 2, 3 et 4
Démarche structurée de transition école-vie active (TÉVA)	Orientations 1, 2, 3 et 4
Encadrement pédagogique rigoureux et cohérent de 4 à 21 ans	Orientations 1, 3, 4 et 5
Activité physique	Orientation 6

Le suivi et l'évaluation de notre projet éducatif

A) Transmission et diffusion du projet éducatif

- Le conseil d'établissement doit transmettre le projet éducatif à la Commission scolaire au plus tard le 14 juin 2019 et la Commission scolaire dispose d'un délai de 60 jours pour demander que des modifications y soient apportées ou pour en différer la publication.
- Le conseil d'établissement diffuse le projet éducatif auprès des élèves et du personnel une fois le délai de 60 jours expiré. Il le dépose également dans le site Internet de l'établissement, en version PDF, pour que toute personne intéressée puisse y avoir accès rapidement.
- Le projet éducatif est présenté à l'assemblée générale annuelle des parents en début d'année.

B) Mise en œuvre et suivi du projet éducatif

L'établissement doit ensuite mettre en œuvre les engagements pris dans le projet éducatif en suivant les étapes suivantes :

- Convenir annuellement avec l'équipe-école des moyens qui seront appliqués pour atteindre les objectifs et les cibles établis.
- Faire approuver les moyens retenus par la direction de l'établissement.
- Élaborer des outils de suivi de gestion (tableau de suivi, tableau de bord, plan d'action) et observer périodiquement la progression des résultats. Ces outils constituent une précieuse source d'information sur l'efficacité des moyens mis en place.
- Adapter, au besoin, les moyens selon les ressources financières, les ressources humaines et les résultats obtenus.
- Poursuivre le travail avec les membres du conseil d'établissements et les collaborateurs engagés dans l'élaboration du projet éducatif : les tenir informés en leur présentant les moyens retenus et les résultats obtenus. Les moyens retenus n'ont pas à être approuvés par ces personnes.
- Mettre à jour le projet éducatif, au besoin.
- Entreprendre les travaux d'élaboration du prochain projet éducatif durant l'année 2021-2022.

C) Reddition de compte du projet éducatif

- La reddition de compte consiste à évaluer le projet éducatif et à présenter le résultat de cette évaluation à la communauté.
- L'établissement se doit de suivre et d'analyser le degré d'atteinte des objectifs ainsi que l'efficacité des moyens mis en place pour réaliser ces engagements.
- L'évaluation du projet éducatif se fait sur une base annuelle.
- Le conseil d'établissement doit transmettre de l'information à la communauté éducative sur les choix effectués par l'équipe-école et les résultats obtenus.